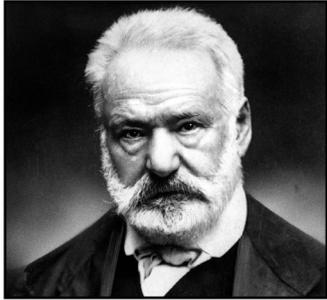


COMMUNIQUE DE PRESSE -

La Fédération Nationale de la Libre Pensée informe :



« *L'Etat chez lui, les religions chez elles* »
Victor Hugo

La Fédération Ardéchoise et Drômoise de la Libre Pensée et le Groupe d'Annonay viennent de prendre connaissance de la déclaration de l'Association culturelle des musulmans d'Annonay qui considère que la Une du journal *Charlie-Hebdo* « porte atteinte à la communauté musulmane de France » et s'insurge contre « ces représentations imagées du prophète » jugées « insultantes par plus de 5 millions de citoyens en France » et demande « aux autorités de mettre leurs compétences au service de la nation pour faire interdire de telles représentations ». (Dauphiné Libéré du 18 janvier en pages régionales)

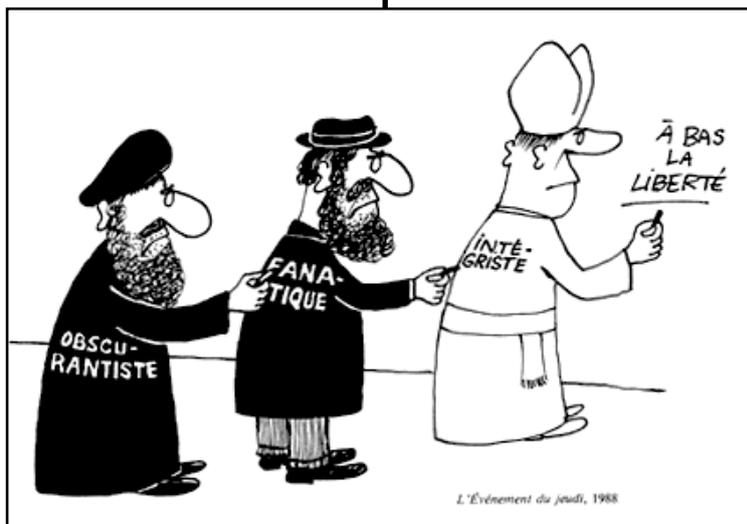
Cette déclaration s'ajoute à celle du pape de retour des Philippines (15 janvier 2015) : « Le pape François, faisant allusion notamment à l'attaque du siège de *Charlie-Hebdo* le 7 janvier, a défendu la liberté d'expression tout en estimant qu'il n'était pas bon de provoquer les autres en insultant leur foi, faute de quoi une réaction est à attendre ».

“Vous ne pouvez pas provoquer, vous ne pouvez pas insulter la foi des autres, vous ne pouvez pas vous moquer de la foi”, a-t-il dit jeudi aux journalistes à bord de l'avion qui le conduisait du Sri Lanka aux Philippines, seconde étape de sa tournée en Asie. (...) “Il ne faut pas jouer avec la religion des autres. Ces personnes provoquent et ensuite (quelque chose peut arriver). La liberté d'expression a des limites”. (...) » (Agence Reuters le 15 janvier 2015)

Le délit de blasphème a été aboli par la Révolution française.

Veut-on nous faire revenir

à l'Ancien-Régime ?



Ces propos des responsables des religions ne réclament rien d'autre que de réintroduire le délit de blasphème en France et ce faisant de violer la laïcité, or il ne peut y avoir de délit de blasphème, au pays de

la loi de Séparation des Eglises et de l'Etat. Que les religions décident d'exclure les adhérents qui contestent ou enfreignent leur dogme : c'est leur problème. Le blasphème n'a de sens qu'à l'intérieur d'un système religieux. C'est une affaire privée.

Demander à l'Etat de sanctionner tout citoyen allant à l'encontre d'une règle valable pour les seuls adeptes d'une communauté religieuse, c'est demander à l'Etat de s'ingérer dans les religions et dans ce cas il n'y a plus de Séparation des Eglises

et de l'Etat.

Si un gouvernement favorise une religion, ou même plusieurs, c'est la fin de la République constituée de citoyens égaux en droits, libres de croire ou de ne pas croire, libres de penser, de s'exprimer. C'est la porte ouverte à un Etat communautaire porteur d'affrontements inter-ethniques ou intercommunautaires...

La Libre Pensée dénonce l'union sacrée des religions contre la liberté d'expression et la liberté de conscience.

Elle exige le respect de la loi de 1905 !

Annonay, le 20 janvier 2014

***En 2015,
Faites le grand saut***



***Adhérez à la
Libre Pensée***



FÉDÉRATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSÉE
Membre de l'Association Internationale de la Libre Pensée (IAFT-AILP)
10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS -
Tél. : 01 46 34 21 50 - Fax : 01 46 34 21 84
libre.pensee@wanadoo.fr - <http://www.fnlp.fr>